



PROTOCOLE SANITAIRE DU CERCLE NAUTIQUE DE ROGNAC

Table des matières

1. Objet.....	1
2. Domaine d'application	1
3. Documents de référence	2
4. Les dispositions	2
a) Avant de venir au CNR.....	2
b) A l'arrivée au club.....	2
c) Mesures générales	3
d) A l'extérieur des locaux	3
e) A l'intérieur de la structure.....	3
• Bureau.....	4
• Hangar du Haut	4
• Garage en bas.....	4
• Toilettes	4
• Vestiaires.....	4
• Restauration.....	4
f) Matériel	5
g) Ecole de voile et stages.....	5
h) Mesures applicables au personnel.....	5
5. Gestes barrière.....	6

1. Objet

Cette instruction a pour objet de déterminer les modalités de comportement à partir du 11 Mai 2020 à la suite de la crise sanitaire du Coronavirus « Covid19 »

2. Domaine d'application

Cette procédure s'applique à tous les salariés du Cercle Nautique de Rognac (désigné CNR), tous les adhérents, toutes personnes en itinérance sur le site du CNR.

Le site du CNR désigne : les locaux (bâtiment, garage), parcs à bateaux, ponton, parking, zone de mise à l'eau, plage et zone de navigation.



3. Documents de référence

- Instructions gouvernementales

4. Les dispositions

a) Avant de venir au CNR

- Chaque adhérent, visiteur s'engage à prendre sa température avant chaque visite au CNR. Un seuil de température est fixé à 38°C. A partir de 38°C, l'adhérent, le visiteur s'engage à ne pas se présenter au CNR
- Chaque adhérent, visiteur s'engage à ne pas se présenter au CNR s'il développe un des symptômes de la maladie (toux sèche, mal de gorge, mal de tête, courbatures, difficulté à respirer, fièvre...) ou s'il est un « cas de contact » avec le virus
- Chaque adhérent visiteur s'engage à prévenir immédiatement le CNR s'il développe les symptômes du Covid 19 dans les 14 jours après sa visite au CNR
- Chaque adhérent, visiteur s'engage à se munir de son masque personnel et se laver les mains dès l'entrée dans les locaux du CNR soit avec du savon, soit avec du gel hydroalcoolique en respectant les affiches d'information mises en place
- Il est obligatoire pour toute personne voulant naviguer au départ du CNR, d'avoir au préalable rempli et validé son formulaire d'adhésion sur internet et se présenter, avant la première navigation au Moniteur en charge de la surveillance : toute personne n'ayant pas effectué ces modalités se verra refuser l'accès à la base nautique

b) A l'arrivée au club

- Le port du masque est obligatoire sur toute la structure même à l'extérieur des locaux fermés
- Toute personne est tenue de se maintenir à plus d'un mètre de son plus proche voisin
- Chaque adhérent, visiteur s'engage à se présenter obligatoirement, à chaque visite, au Moniteur en charge de la surveillance de la base pour tenue d'un historique des visites et enregistrement des coordonnées des personnes ayant visité le CNR
- Le site du CNR est accessible aux adhérents uniquement de 14 heures à 19 heures et de 14h à 18h dès le 01/10/2020



c) Mesures générales

- Le CNR demande à tous de respecter les règles de distanciation physique afin que chacun se trouve systématiquement à plus d'un mètre de son plus proche voisin ainsi que de porter son masque sur la totalité de la structure
- Le CNR mettra à disposition les éléments nécessaires du point de vue sanitaire afin d'éviter les possibilités de propagation du virus (savon, gel hydroalcoolique...)
- Le règlement de l'adhésion et l'entrée sur le site du CNR vaut acceptation des règles éditées dans le présent document
- Les personnes contrevenant à ces règles se verront dans l'obligation de quitter le site tant que les règles de distanciation physique sont en vigueur
- Ces règles sont susceptibles d'évoluer en fonction des annonces gouvernementales

d) A l'extérieur des locaux

- Chaque adhérent, visiteur s'engage à porter son masque quand il est sur la berge du CNR, tant que le port du masque reste obligatoire à Rognac
- La pratique des activités est autorisée sur le principe de la plage dynamique ou « ride and go », afin de limiter au maximum la présence sur la base (zone de mise à l'eau et le parking principalement) : il est strictement interdit de se rassembler et rester statique au niveau de la mise à l'eau, ainsi que sur tout le site du CNR

e) A l'intérieur de la structure

- Le port du masque est obligatoire dans les locaux du CNR (bureau, parvis du bureau, hangar du haut, cuisine et garage d'en bas)
- Toute personne s'engage à porter son masque personnel et se laver les mains dès l'entrée dans les locaux du CNR soit avec le savon ou gel hydroalcoolique mis à disposition par le CNR tout en respectant les affiches d'information mises en place
- Il est interdit de passer du parvis devant le bureau jusqu'au hangar du haut par l'intérieur (couloir) pour éviter les croisements
- L'accès par le couloir doit être réservé pour se rendre au bureau ou aux sanitaires
- L'accès à la cuisine ou au hangar doit se faire par l'extérieur



- Bureau
 - L'accès au bureau est limité au personnel et membres du bureau ayant besoin de l'accès pour les besoins du club.
 - Le port du masque est obligatoire dans le bureau.
- Hangar du Haut
 - Le port du masque est obligatoire dans cette zone.
 - Lorsque le hangar est occupé, la grande porte du hangar doit être ouverte pour aérer.
 - Nous rappelons que nous ne prêtons pas de combinaisons ni de chaussons cette année.
- Garage en bas
 - Le port du masque est obligatoire dans cette zone.
- Toilettes
 - L'accès aux sanitaires est autorisé aux adhérents et moniteurs.
 - Des produits de nettoyage et désinfection sont mis à disposition.
- Vestiaires
 - L'accès aux vestiaires est interdit, les adhérents prenant leur précaution pour se changer avant.
 - Les affaires personnelles des adhérents ou visiteurs ne peuvent être mises sous la surveillance des moniteurs pour des raisons évidentes d'hygiène et d'organisation.
- Restauration
 - L'accès à la cuisine est interdit
 - La restauration à domicile ou hors du site du CNR doit être privilégiée.
 - La restauration sur place en groupe et dans les locaux est interdite.



f) Matériel

- Le prêt de combinaisons, chaussons est interdit
- Les adhérents ont accès aux gilets de sauvetage, et devront les rincer. Les moniteurs désinfecteront les gilets de sauvetage après chaque utilisation.
- Tout le matériel mis à disposition par le CNR doit être rincé par les utilisateurs, après utilisation
- Il est préférable pour tout adhérent, stagiaire ou membre de l'école de voile, s'il a son propre matériel, de l'apporter

g) Ecole de voile et stages

- Le port du masque est obligatoire lors des briefing, préparation du matériel en extérieur et à terre.
- Les rassemblements sont limités à 10 personnes statiques
- Chacun doit se trouver à plus d'un mètre de son plus proche voisin
- Un gilet unique est attribué à chaque stagiaire pour sa semaine de stage, le gilet sera désinfecté ensuite

h) Mesures applicables au personnel

- Chaque moniteur s'engage à prendre sa température avant chaque prise de poste. Un seuil de température est fixé à 38°C. A partir de 38°C, le moniteur s'engage à ne pas se présenter à son poste de travail et à avertir son responsable
- Chaque moniteur s'engage à ne pas se présenter à son poste de travail s'il développe un des symptômes de la maladie (toux sèche, mal de gorge, mal de tête, courbatures, difficulté à respirer, fièvre...)
- Chaque moniteur s'engage à ne pas se présenter à son poste de travail s'il développe un des symptômes de la maladie (toux sèche, mal de gorge, mal de tête, courbatures, difficulté à respirer, fièvre...) ou qu'il est « cas de contact »
- Chaque moniteur, s'engage à se laver les mains, dès l'entrée sur le site du CNR soit avec du savon, soit avec du gel hydroalcoolique en respectant les affiches d'information mises en place
- Chaque moniteur s'engage à porter son masque lorsqu'il est sur la berge ou dans les locaux de la base et à se tenir à plus d'un mètre de son plus proche voisin
- Chaque moniteur tenir le registre des visites de toutes les personnes sur le site du CNR
- Chaque moniteur s'engage à faire respecter scrupuleusement les règles citées dans ce document



5. Gestes barrière



INFORMATION CORONAVIRUS **COVID-19**

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique**
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter**
- Éviter de se toucher le visage**
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres**
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades**
- Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire**

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) **0 800 130 000**
(appel gratuit)